

République Française
METROPOLE DU GRAND PARIS

Paris, le vendredi 29 janvier 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Bureau de la Métropole du Grand Paris (MGP) a tenu ce jour sa première réunion.

Le Président de la MGP, Patrick OLLIER, les 20 vice-Présidents et les 7 conseillers métropolitains délégués ont, à l'unanimité, pris les décisions suivantes :

- 1) Le Bureau a validé la méthode concernant les Attributions de Compensation (AC) provisoires qui doivent revenir aux communes de l'aire métropolitaine. Le montant global des AC pour 2016 est de 2,4 milliards d'euros, auxquels s'ajouteront les 1,3 milliards de dotation de compensation de la part salaire. Ainsi, le principe de neutralité financière est strictement respecté et les ressources communales seront intégralement préservées à l'occasion de leur transfert partiel à la MGP. Le Président de la Métropole notifiera très prochainement aux 131 maires le montant provisoire des AC de chacune de leur commune.
- 2) Le Bureau a débattu des propositions de délégation que le Président donnera à ses membres d'ici le prochain conseil métropolitain. Il a également envisagé la création de commissions thématiques dont les 8 premières seront mises en place à l'issue de ce conseil afin que chacun ait une fonction opérationnelle (Finances ; Projet métropolitain ; Développement économique ; Développement Durable-Environnement ; Habitat & Logement ; Réseaux énergétiques ; Aménagement numérique ; Economie circulaire).
- 3) Le Bureau a décidé de proposer au prochain conseil métropolitain que les indemnités des élus ne seront déterminées que lorsque les instances et le fonctionnement de la Métropole auront été mis en place.
- 4) Le bureau a aussi examiné toutes les autres questions concernant l'installation des instances de la Métropole qui seront à l'ordre du jour du prochain conseil métropolitain (le jeudi 18 février à 9h au C.E.S.E.).

Ainsi, une semaine après leur élection, le Président et les membres du bureau de la Métropole sont pleinement au travail pour mettre en place de manière efficace la MGP.